Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260528-202605009-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU
28 MAI 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT

L'an 2026 – le VINGT-HUIT MAI,
Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MONTI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **15** Présents : 13 Votants : 15
Date de la convocation : 21/05/2026

PRESENTS : MONTI Bernard, ROBERDEL Bertrand, BOUILLARD Philippe, LE JALLÉ Hervé, LEBRUN Olivier, QUESSEVEUR Véronique, LANOË ROUBAUT Stéphanie, MAFOA Jean-Yves, LOUER Ivan, LERONDEAU Camille, LE GUENNEC Louise, DUPONT DUTILLOY Eric, BELLOY Céline.

ABSENTS : CROCHET Catherine, procuration du 26/05/2026 à Bernard MONTI ; LONCLE Sandra, procuration du 27/05/2026 à Jean-Yves MAFOA.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM :
Monsieur le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 h 00.

SECRETAIRE de séance : Bertrand ROVBERDEL est élu secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE PRECEDENT :
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, APPROUVE :
- Le procès-verbal de séance du 16/04/2026 transmis par messagerie le 30/04/2026 à 19 :24.

Délibération 2026 05 009
Jardin du Penher – convention de mise à disposition précaire pour l'installation d'une terrasse – Bar Kalipso

La Commune est propriétaire d'un bien immobilier situé 1 rue du Penher à Billiers : maison d'habitation avec un jardin.

Les exploitants du bar-tabac « Kalipso » qui jouxte cette propriété, ont sollicité l'autorisation d'utiliser une partie du jardin afin d'y installer une terrasse de café durant la saison estivale 2026.
Cette mise à disposition présenterait un intérêt pour l'animation et l'attractivité du centre-bourg.
Monsieur le Maire soumet au conseil le projet de convention d'autorisation d'occupation du domaine privé communal qui permettrait d'encadrer cette occupation qui resterait précaire et révocable.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,
Par 15 voix pour – 00 voix contre – 00 abstention :
AUTORISE la mise à disposition, à titre précaire et révocable, d'une partie du jardin de la propriété communale située 1 rue du Penher au profit des exploitants du bar-tabac « Kalipso », exclusivement pour l'installation d'une terrasse de café saisonnière.
FIXE la durée de cette occupation du :**1er juin 2026 au 30 octobre 2026 inclus.**
FIXE le montant de la redevance d'occupation à **200 € (deux cents euros)** pour l'ensemble de la saison estivale 2026.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire correspondante ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Bernard MONTI

MAIRIE DE BILLIERS 56190

Certifié exécutoire
Billiers, le __/__/____